[Text]

• 1115

Mr. Juelich: I will go back to 1985 when the 1% upfront registration fee was introduced. During discussions of the bill by Minister Bissonnette at the time it was anticipated that because of those changes there would be a reduction in the volume of numbers and dollars. We saw the first major decrease in the first year following the introduction in fiscal year 1985-86.

Since then, a slight downward trend has continued in our regular daily discussions with the major lenders at their co-ordinating level. I suppose the one overriding reason has been the one whereby the lenders are saying that they would like to get more than prime plus one as a return for making these loans. During the last couple of years, the Canadian Bankers' Association has identified that in writing as one of the major items on their wish list.

Mr. Gagliano: Yes, I remember seeing one of their memoranda on that.

In the experience of the administration of this program, as a critic for small business, I have personally been hearing lots of small businesses asking who would like to have the programs they have. Once they get the loan they have fixed payments and they know from the first day to the last day what their payments are instead of changing every month according to the fluctuation of the prime rate. At this time right now, the payments naturally go higher and higher every month.

Did the department ever look at the possibility of discussing with the financial institutions, with the lenders, how they could... especially if they are complaining of what it takes to administer such a program and that the one plus prime they are getting is not enough? I wonder if a formula of having fixed payments is possible... and maybe consulting small business once that agreement is reached. I have heard small businesses do not even mind paying a little bit extra on the rate as long as they know it is going to cost \$600 a month all the time, and not start with \$600 and gradually end up at \$800, especially in those years when interest rates are very high. So I do not know if there has been any discussion, because that might also be one of the problems why this program is not being used more than it should, why the volume goes down instead of up.

Mr. Juelich: In a program such as this, which has been in existence since 1961, changes in the marketplace that have of course evolved have been introduced into the program from time to time. That is why we had these

[Translation]

M. Juelich: Nous pouvons remonter à 1985, quand le droit d'inscription de 1 p. 100, payable au début de la transaction, fut exigé. Lors de nos discussions avec le ministre du jour, M. Bissonnette, au sujet de ce projet de loi, on prévoyait que ces modifications entraîneraient une réduction du nombre de dossiers et des montants prêtés. Nous avons effectivement noté une réduction importante au cours de la première année qui a suivi la mise en place de cette mesure pendant l'exercice 1985-1986.

Depuis, nous avons constaté lors de nos conversations quotidiennes avec les principaux prêteurs, à leur niveau de coordination, la présence continue d'une légère tendance à la baisse. J'estime que ceci s'explique surtout du fait que les prêteurs disent qu'ils aimeraient recevoir une rémunération plus importante que le taux préférentiel majoré de un. Au cours des deux dernières années, l'Association des banquiers canadiens nous a signalé, par écrit, que c'était là l'une des questions qui les intéressaient au plus haut point.

M. Gagliano: Effectivement, je me souviens d'avoir vu l'une de leurs notes de service à ce sujet.

En suivant l'administration de ce programme, à titre de porte-parole de mon parti pour les questions touchant la petite entreprise, j'ai personnellement entendu bon nombre de responsables de petites entreprises demander qui aimerait travailler avec le programme auquel ils ont accès. Une fois qu'ils ont obtenu un prêt, ils doivent faire des versements dont le montant est fixé, et ils savent, du premier au dernier jour, quels seront ces paiements au lieu de les voir modifier chaque mois pour suivre l'évolution du taux préférentiel. Actuellement, il est évident que les paiements augmentent chaque mois.

Le ministère a-t-il, à un moment donné, pensé à examiner cette question avec les institutions financières, les prêteurs, pour voir comment ils pourraient. . . surtout s'ils se plaignent des difficultés rencontrées dans l'administration du programme et nous disent que le taux préférentiel majoré de un, qu'ils obtiennent actuellement, est insuffisant? Est-il possible d'avoir une formule prévoyant des versements fixes. . . après s'être entendu à ce sujet, il serait alors peut-être possible de consulter les petites entreprises. J'ai même entendu des exploitants de petites entreprises déclarer qu'ils accepteraient de payer un taux d'intérêt un peu plus élevé, à condition de savoir à l'avance que leurs versements seront de 600\$ chaque mois, et ne commenceront pas à 600\$ pour finalement arriver à 800\$, ce qui est particulièrement important dans la période que nous traversons, qui est caractérisée par des taux d'intérêt très élevés. Je ne sais pas si des discussions en ce sens ont eu lieu, mais cela pourrait aussi être l'une des difficultés qui expliquent pourquoi ce programme ne rencontre pas l'intérêt qu'il mérite et pourquoi le volume traité diminue au lieu d'augmenter.

M. Juelich: Ce programme existe depuis 1961 et, depuis, les marchés ont évolué et, en conséquence, le programme a été modifié de temps à autre. C'est pourquoi un certain nombre de modifications ont été adoptées par